



Mémoire sur le financement des universités

**L'AVENIR DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE PASSE
PAR UN FINANCEMENT JUSTE ET APPROPRIÉ DE NOS UNIVERSITÉS**

Février 2004

Sommaire

I. La Jeune Chambre de commerce de Montréal

II. Introduction

III. Problématique

3.1. Demande

3.2. Offre

IV. COMMENT ASSURER UN FINANCEMENT JUSTE ET APPROPRIÉ DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

4.1. Sources de financement

4.1.1. Taxes et impôts

4.1.2. Dons du secteur privé

4.1.3. Frais de scolarité

4.2. Principes directeurs

4.3. Recommandations

V. CONCLUSION

I - LA JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

La Jeune Chambre de commerce de Montréal (ci-après « JCCM ») a pour mission de favoriser le développement professionnel et personnel des jeunes gens d'affaires du Montréal métropolitain, de promouvoir leurs intérêts et de contribuer à l'essor du milieu dans lequel ils évoluent.

La JCCM c'est :

plus de 1 400 membres, cadres, entrepreneurs, professionnels et travailleurs autonomes issus de tous les secteurs de l'activité économique;

plus d'une soixantaine d'activités par année;

quelque 200 collaborateurs engagés dans plus de 30 comités;

une cinquantaine de gouverneurs réputés qui ont fait leur marque dans le milieu des affaires québécois;

des événements d'envergure comme le concours provincial ARISTA et le concours de la Soirée des Anges financiers;

des services adaptés aux réalités d'aujourd'hui comme le programme de parrainage, les clubs affaires et les cellules d'entraide pour entrepreneurs;

des activités de réseautage et de formation pour tous;

la plus grande jeune chambre de commerce en Amérique du Nord;

une organisation qui célébrait ses 70 ans d'existence en 2001.

II. INTRODUCTION

Tous seraient d'accord pour affirmer que les entreprises québécoises de toutes tailles se trouvent au cœur du système de financement universitaire québécois que ce soit par le paiement des salaires, des taxes et des impôts ou par les différents dons et autres contributions qu'elles effectuent. Cependant, nous oublions souvent que leur préoccupation première porte sur la qualité de nos institutions universitaires parce que leur compétitivité, sur le plan national et international, en dépend. La qualité de l'enseignement et de la recherche universitaire en sol québécois sont des facteurs clés de cette compétitivité. Ils contribuent au maintien et à la création d'emplois. De nouvelles entreprises sont créées alors que les entreprises existantes soutiennent et même améliorent leur performance, ce qui leur permet de prendre de l'expansion.

L'enseignement universitaire de haut niveau fournit à l'économie québécoise des travailleurs et entrepreneurs capables de réussir à l'échelle internationale dans une économie de plus en plus axée sur le savoir. Quant à la recherche universitaire, elle permet le développement et l'adaptation de nouvelles connaissances pour en faire de nouveaux produits et procédés qui améliorent la productivité du capital physique et humain au Québec.

S'il est vrai qu'une économie québécoise performante contribue au maintien et à l'amélioration des programmes sociaux qui nous tiennent à cœur, un enseignement et une recherche universitaire de haut niveau correspondent à une qualité de vie supérieure.

En somme, comme la qualité de nos institutions universitaires québécoises est fonction de leur financement, la prospérité future de tous les Québécois dépend en bonne partie d'un niveau de financement juste et approprié pour nos universités québécoises.

C'est en tant que représentante du plus grand réseau de jeunes gens d'affaires du Québec que la Jeune Chambre de commerce de Montréal (JCCM) tient à participer au présent débat sur le financement et la qualité des universités québécoises

III. PROBLÉMATIQUE

Le système universitaire québécois est sous-financé. Une étude récente du Comité conjoint de la conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) et du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) révèle que pour l'année 2002-2003, le déficit de ressources de fonctionnement général des universités québécoises, par comparaison aux autres universités canadiennes, était de 375,3 millions de dollars¹. La « bonne » nouvelle est que ce déficit est moindre que celui pour l'année 1998-1999, qui était de 433 millions de dollars. L'augmentation, ces dernières années, des subventions de fonctionnement du gouvernement québécois est donc bienvenue, même si en termes réels, par étudiant, elle ne rejoint pas encore le niveau de l'année 1994-1995². Il reste donc beaucoup à faire.

Non seulement est-il urgent d'éliminer le déficit actuel, mais aussi de permettre à nos universités de récupérer le terrain perdu.

Depuis l'année 1995-1996, les déficits accumulés par les universités québécoises totalisent trois milliards de dollars. C'est énorme! Dans de telles circonstances, il est impensable de demander à nos universités d'offrir un enseignement et de la

¹ Rapport du Comité conjoint CREPUQ-MEQ sur le niveau des ressources, *Le niveau des ressources de fonctionnement des universités québécoises : comparaison aux autres universités canadiennes, 1995-1996 à 2002-2003*, 26 novembre 2002.

² Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, « Document de consultation », 2003, Tableau 30.

recherche de qualité égale voire supérieure à celui proposé par leurs homologues ailleurs au Canada.

Et encore ne s'agit-il que des déficits par rapport aux autres universités canadiennes, car ces dernières souffrent aussi de déficits par rapport aux grandes universités américaines. La problématique à laquelle font face nos universités a donc un caractère international³.

3.1. Demande

Le point de départ de la problématique est que la demande pour l'enseignement et la recherche universitaire ne cesse d'augmenter.

Par exemple, au Québec l'effectif étudiant équivalent temps plein est passé de 158 693, pour l'année 1998-1999, à 177 851, pour 2002-2003, soit une augmentation annuelle moyenne de 3 %⁴. Au Canada, l'effectif étudiant à temps plein est passé de 580 376, pour l'année 1998-1999, à 646 000, pour l'année 2001-2002, soit une augmentation annuelle de 3,6 %.⁵

La croissance actuelle de cette demande a deux facteurs pour.

Le premier est l'augmentation du nombre d'inscrits à tous les programmes d'études⁶. Le deuxième est l'augmentation de la population en âge de poursuivre des études universitaires, soit les enfants des « baby boomers ». Cependant, en raison du faible taux de natalité au Québec et du passage de la génération des enfants des « baby boomers », ce deuxième facteur de croissance de la demande universitaire se renversera au cours des années à venir⁷, même s'il sera peut être atténué par la migration nette positive du Québec⁸.

En somme, l'effet net futur de ces deux facteurs, qui ont contribué à la croissance de la demande jusqu'à maintenant, est difficile à établir.

D'un côté, le taux de participation devrait continuer à augmenter dans les années à venir. De l'autre, la population en âge de poursuivre des études universitaires devraient décroître au cours des 20 prochaines années, à moins d'une

³ *The Economist, Who pays to study?*, 24 janvier 2004, pp. 23-25.

⁴ Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, « Document de consultation », 2003, Tableau 20.

⁵ Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2003, Statistique Canada et Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), Tableau D1.10 et Robert J. Giroux, *Looking Down the Road by the Numbers: Challenge to Universities in the Next 10 Years, Options politiques*, vol. 24, no. 8, septembre 2003, p. 11.

⁶ Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, « Document de consultation », 2003, Tableau 14.

⁷ Institut de la statistique du Québec, *Population par année d'âge et par sexe*, Québec, 1^{er} juillet 2003, Tableaux statistiques,

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_poplt/201-03.htm.

⁸ Institut de la statistique du Québec, « Migrations internationales et interprovinciales, Québec, 1961-2002 », Tableaux statistiques, http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migrt_poplt_imigr/601.htm.

d'immigration renforcée. Il semble donc raisonnable de conclure que la demande devrait demeurer à un niveau semblable au niveau actuel pour au moins les dix prochaines années.

3.2. Offre

Afin de répondre à cette demande, les universités devront remplacer les nombreux enseignants qui partiront en retraite puisque plus de la moitié des professeurs à temps plein au Québec et au Canada est âgé de 50 ans et plus (l'âge médian est de 51 ans)⁹.

La CRÉPUQ estime que les universités québécoises devront remplacer au minimum 72 % de leurs professeurs d'ici 2012, soit 6 255 professeurs¹⁰. En tenant compte d'une croissance du nombre d'étudiants à temps plein de 1 % par année, l'étude de la CRÉPUQ estime qu'il faudra 4 400 professeurs universitaires au Québec d'ici 2008 et 8 500 d'ici 2012¹¹.

De son côté, le Conseil supérieur de l'éducation du Québec prévoit que les universités québécoises devront recruter 3 100 professeurs au cours des cinq prochaines années afin de combler leurs besoins futurs¹².

Au Canada, l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) estime à 40 000 le nombre de nouveaux professeurs dont les universités canadiennes auront besoin au cours des dix prochaines années¹³.

Si le bassin de candidatures (étudiants de cycles supérieurs et diplômés de doctorat) était suffisant, la situation ne serait pas problématique, mais ce n'est pas le cas.

Selon l'AUCC, le nombre de doctorats décernés par les universités canadiennes était de 43 000 entre 1990 et 2001, soit une moyenne annuelle de 4 000 diplômés (une donnée qui stagne depuis 1997). À elle seule, ce chiffre annuel devrait suffire aux besoins estimés à 40 000 professeurs pour la prochaine décennie. Il faut, cependant, avoir à l'esprit qu'en moyenne seuls 30 à 40 % des détenteurs de doctorat poursuivent une carrière universitaire.

Un tel écart entre la demande et l'offre ne peut se combler que si les conditions offertes au corps professoral (salaires, fonds de recherche, équipements, etc.)

⁹ Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2003, Statistique Canada et Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), Tableau D3.4.

¹⁰ Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec. « De la pénurie de professeurs d'université au Québec ». Annexe 7, prévisions de la demande de professeurs d'universités au Québec jusqu'en 2012.

¹¹ Il est important de noter que ces chiffres tiennent compte d'une amélioration du rapport étudiants/professeur à 18,5, alors qu'il est actuellement de 21,4.

¹² Conseil supérieur de l'éducation, Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2002-2003, *Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner*. Gouvernement du Québec, décembre 2003.

¹³ Robert J. Giroux, *Looking Down the Road by the Numbers: Challenge to Universities in the Next 10 Years, Options politiques*, vol. 24, no. 8, septembre 2003.

s'améliorent. Si l'on considère que « le marché » des professeurs universitaires est international, les universités québécoises doivent obtenir les moyens financiers de faire face à cette concurrence si elle veulent être en mesure de d'offrir un enseignement et une recherche de qualité.

Avec un retard de trois milliards de dollars et un déficit annuel de 375 millions de dollars, en termes de budget de fonctionnement par rapport aux autres universités canadiennes, force est de constater que les universités québécoises n'ont aucune chance d'être compétitives si la situation actuelle perdure.

Les conditions étant bien souvent meilleures ailleurs, tout porte à croire que la tendance générale fera en sorte que, dans l'ensemble, les meilleurs professeurs et chercheurs pourraient avoir tendance à quitter le Québec, ce qui pourrait nuire à la qualité de l'enseignement et de la recherche et, en conséquence, inciterait les étudiants les plus doués à poursuivre leurs études universitaires à l'extérieur du Québec. Si tel était le cas, il est à craindre qu'ils ne reviendraient pas mener leur carrière au Québec. Vous imaginez la suite!

La perte de nos meilleurs éléments, couplé à un enseignement et une recherche de moindre qualité, nuiront à la croissance et au développement économique et social du Québec. À l'heure de la mondialisation, alors que le savoir est un atout indispensable, le Québec ne peut se permettre de ne pas fournir à ses universités les ressources dont elles ont besoin. C'est pourquoi il est indispensable d'augmenter le financement des universités québécoises. Notre bien-être à long terme en dépend!

IV. COMMENT ASSURER UN FINANCEMENT JUSTE ET APPROPRIÉ DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

4.1. Sources de financement

La structure de financement du système universitaire québécois, et canadien, repose actuellement sur deux sources principales de financement : les frais de scolarité et les impôts et taxes. Au Québec, ces sources représentaient 86 % des revenus totaux des universités pour l'année 2001-2002. Au Canada, et en Ontario par exemple, les pourcentages étaient semblables, soit respectivement 84,5 % et 86,4 %¹⁴.

Cependant, la contribution du gouvernement provincial est nettement supérieure au Québec par rapport à l'Ontario et au reste du Canada. Pour l'année 2001-2002, la contribution du gouvernement québécois aux revenus des universités était 1,45

¹⁴ Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, « Document de consultation », 2003, Tableau 29.

fois plus élevée que celle du gouvernement ontarien. Par rapport à l'ensemble des provinces canadiennes, le ratio était de 1,23¹⁵.

4.1.1. Taxes et impôts

Comme le Québec possède déjà un niveau d'imposition parmi les plus élevés au Canada, une augmentation de la contribution gouvernementale ne pourrait se faire sans conséquences pour le reste de l'économie et de la société québécoise.

Si cette contribution additionnelle était financée par une hausse des impôts ou des taxes, il y aurait un réel danger que cela nuise à l'essor économique du Québec. Si nos voisins économiques, à savoir les autres provinces canadiennes et les États-Unis, offrent un bassin de travailleurs aussi qualifiés que les nôtres, il sera difficile de convaincre ceux qui sont prêts à investir chez nous de payer plus cher pour s'installer ou demeurer au Québec. Quant aux entreprises québécoises, elles verront leur compétitivité internationale diminuer à nouveau.

Si la contribution supplémentaire du gouvernement québécois n'est pas financée par une hausse des impôts ou des taxes, il faudrait alors que les fonds nécessaires proviennent d'autres services offerts par le gouvernement. Cela veut dire que les bénéficiaires de services offerts par le Gouvernement feraient les frais du financement additionnel du système universitaire québécois. Comme ceux qui font partie de ces groupes proviennent plus souvent des milieux les moins favorisés de notre société, cette approche au financement universitaire serait très régressive au point de vue social.

En conséquence, la JCCM considère que d'augmenter la contribution gouvernementale afin de financer les besoins additionnels de financement des universités québécoises est une solution peu intéressante pour l'économie et la société québécoise.

4.1.2. Dons du secteur privé

En revanche, laisser le soin au secteur privé de financer le financement de nos universités n'est guère plus intéressant.

En effet, certains pourraient penser que si l'enseignement et la recherche universitaire ne bénéficient qu'à nos entreprises nous devrions alors leur laisser le soin de fournir aux universités les ressources qui leur manquent. Cependant, cela représenterait une taxe implicite importante pour les entreprises québécoises, qu'elles financent le manque à gagner ou non.

¹⁵ Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, « Document de consultation », 2003, Tableau 29.

D'un côté, les dons aux universités représenteraient des dépenses supplémentaires importantes pour nos entreprises, ce qui affecterait grandement leur compétitivité. De l'autre, si elles décidaient de ne pas financer le manque à gagner, leur compétitivité en serait tout de même affectée en raison d'une main d'œuvre moins qualifiée et de la recherche de moins bonne qualité.

Bien sûr, le secteur privé québécois a un rôle important à jouer dans le financement de nos universités. Il procure, déjà, 3,5 % des revenus de fonctionnement des universités québécoises. Il peut, cependant, faire mieux. À titre de comparaison, les dons et legs représentent 7,7 % des revenus des universités ontariennes¹⁶. Si la contribution du secteur privé québécois se situait au même niveau, cela représenterait environ 100 millions de dollars de plus par année pour le système universitaire québécois.

Par contre, le problème ne se trouve pas au niveau de la générosité de nos entreprises et diplômés, mais plutôt au niveau de la capacité de nos universités à recueillir ces dons et legs. La philanthropie doit s'organiser. Sur cet aspect organisationnel de la levée de fonds, nos universités continuent d'accuser un retard important par rapport à leurs homologues ontariennes même si les choses s'améliorent.

Mais cela n'est pas suffisant. Même avec 100 millions \$ de plus provenant du secteur privé, le déficit demeurerait à 275 millions \$, sans compter les déficits déjà accumulés. On ne peut demander à nos entreprises et diplômés d'augmenter leur contribution au financement des universités québécoises de 4% en une année afin de rejoindre le niveau ontarien. Le fardeau serait bien trop lourd. Cela peut se faire graduellement, comme c'est le cas actuellement. Entre temps, il faut combler le retard qui s'accumule.

4.1.3. Frais de scolarité

Si pour des raisons économiques et sociales nous ne pouvons demander au Gouvernement et au secteur privé de combler le manque à gagner du financement de nos universités, la seule option qui subsiste est donc de hausser les frais de scolarité. Ceux-ci ne représentaient que 18 % des revenus totaux des universités québécoises en 2001-2002 alors qu'au Canada, et notamment en Ontario, ils constituaient respectivement 29,5 % et 40 % de ces revenus¹⁷.

Le niveau peu élevé des frais de scolarité exigés au Québec, comparativement au reste du Canada, explique pourquoi la contribution du Gouvernement au financement des universités est beaucoup plus élevée au Québec. La moyenne

¹⁶ Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, « Document de consultation », 2003, Tableau 29.

¹⁷ Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, « Document de consultation », 2003, Tableau 29.

des frais de scolarité et frais afférents est actuellement de 2 547 \$ au Québec. Au Canada et en Ontario, la moyenne y est respectivement de 4 648 \$ et 5 617 \$¹⁸.

Les frais de scolarité annuels québécois sont donc 2 192 \$ moins chers que la moyenne des autres provinces. Si on augmentait les frais de scolarité de cette somme au Québec, le déficit actuel des universités québécoises serait totalement comblé. Si les quelque 178 000 étudiants à temps plein inscrits dans nos universités payaient 2 192 \$ de plus en frais de scolarité, le système universitaire québécois obtiendrait 390 millions de dollars de plus. Avec la contribution du secteur privé qui s'accroît chaque année, une somme additionnelle annuelle de plus de 400 millions de dollars serait suffisante pour permettre aux universités québécoises de rattraper le retard accumulé, mais aussi d'être en mesure de se maintenir dans le peloton de tête. Cependant, une question demeure. Est-il raisonnable d'imposer ce fardeau additionnel aux étudiants?

4.2. Principes directeurs

Afin de répondre à cette question, il convient d'identifier les principes directeurs qui doivent sous-tendre la résolution de la problématique du financement des universités québécoises. Le financement de nos universités doit non seulement être approprié, afin de maintenir des standards de haute qualité, mais il doit aussi être juste envers les citoyens québécois, tant au niveau économique que social.

Principe # 1 : L'accessibilité aux études universitaires doit dépendre uniquement des aptitudes de l'étudiant et non de sa capacité financière. Le coût des frais de scolarité ne doit pas être un frein à l'accessibilité aux études universitaires.

Cela veut dire que l'État, en tant que représentant de la société, se doit d'offrir à ses citoyens qui n'en ont pas suffisamment les moyens des prêts et bourses qui leur permettent d'entreprendre et de terminer des études universitaires dans un délai raisonnable et ce, peu importe le programme et le cycle universitaire choisis.

A ce chapitre, le Québec est un leader au Canada. Son programme de prêts et bourses est le plus généreux au pays. Pour l'année 2001-2002, le plafond de l'aide financière pour les étudiants, à temps plein célibataires sans personne à charge, était de 16 626 \$, soit une somme correspondant au maximum d'argent octroyé en prêt et bourse respectivement de 2 415 \$ et 14 211 \$. Pour les autres provinces canadiennes, le plafond est nettement plus bas et la majorité du financement gouvernemental qui peut être obtenu était sous forme de prêt plutôt que sous forme de bourse¹⁹. De plus, depuis l'automne 2002, le gouvernement du

¹⁸ Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, « Document de consultation », 2003, Tableaux 23 et 25.

¹⁹ Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, « Document de consultation », 2003, Tableau 22.

Québec a élargi le programme de prêts et bourses pour y inclure les études à temps partiel.

Malgré le fait que 40 % des étudiants universitaires québécois profitent du programme de prêts et bourses²⁰, la majorité des étudiants continue de provenir de milieux socio-économiques plus aisés. Par exemple, 54 % des étudiants universitaires provenaient de familles où les revenus bruts moyens dépassaient 60 000 \$ pour cette même année²¹. Cela explique pourquoi les revenus bruts moyens des parents des étudiants universitaires étaient de plus de 80 000 \$ pour l'année 2001²². Et comme un peu plus de la moitié de ces étudiants reçoit une contribution de leurs parents,²³ nous pouvons conclure qu'une majorité des étudiants universitaires aurait les moyens d'absorber une hausse des frais de scolarité sans que l'accessibilité aux études en soit affectée.

Même si les étudiants, provenant de milieux plus aisés, demeurent surreprésentés dans les universités québécoises, les études universitaires se démocratisent avec le temps. Selon la plus récente enquête sur les conditions de vie des étudiants québécois effectuée par le MEQ, deux constats peuvent être faits :

« D'une part, les données dont nous disposons dans l'enquête nous permettent d'affirmer que le Programme répond en grande partie aux besoins d'une clientèle qui a réellement besoin d'une aide financière aux études. [...] D'autre part, il semble que le programme de prêts et bourses ait comme effet de permettre à des étudiants, qui n'y étaient peut-être pas disposés, d'accéder à des études supérieures. »²⁴

La majorité (65 %) des bénéficiaires du programme ne reçoit pas d'aide des parents²⁵. Les revenus bruts moyens de ces derniers sont aussi plus faibles que ceux des étudiants non bénéficiaires, d'environ 30 000 \$. Les parents des étudiants universitaires bénéficiaires du programme de prêts et bourses sont aussi, en moyenne, moins scolarisés que les parents d'étudiants non bénéficiaires de l'aide financière aux études.

²⁰ Ministère de l'éducation du Québec, « Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université », 2003, pp. 32 et 106.

²¹ Ministère de l'éducation du Québec, « Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université », 2003, calcul selon données à la p. 267.

²² Ministère de l'éducation du Québec, « Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université », 2003, p. 318

²³ Ministère de l'éducation du Québec, « Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université », 2003, p. 94.

²⁴ Ministère de l'éducation du Québec, « Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université », 2003, p. 151.

²⁵ Ministère de l'éducation du Québec, « Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université », 2003, p. 94.

Principe # 2 : Comme il en retire des bénéfices directs, il est normal que l'individu contribue au coût de son éducation.

Il est reconnu, de façon générale, que le revenu augmente avec le niveau de scolarité, alors que le taux de chômage diminue. Au Québec, le revenu moyen d'un diplômé universitaire était de 47 381 \$ en 2000 alors que celui d'une personne sans diplôme universitaire était de 29 608 \$, une différence de 17 773 \$²⁶. Quant au taux de chômage, il était de 5,2 % chez les diplômés universitaires au Québec en 2002, alors qu'il était de 9,3 % chez les non-diplômés²⁷.

Une étude récente de Craig Alexander et Eric Lascelles, économistes à la Banque Toronto-Dominion, démontre que le taux de rendement²⁸, après impôts et inflation, pour l'étudiant au Canada se situe, selon le programme universitaire choisi, entre 12 % et 20 %. Ce calcul tient compte du niveau moyen des frais de scolarité au Canada, estimé à 4 600 \$ pour 2003-2004. L'étude mentionne aussi qu'une scolarisation plus poussée offre des avantages non monétaires comme une meilleure santé²⁹.

Le taux de rendement des études universitaires au Québec est plus élevé que celui pour le Canada et ce, même si le revenu moyen d'une personne détenant un diplôme universitaire au Québec est plus faible que la moyenne canadienne. Premièrement, les frais de scolarité au Québec sont présentement nettement inférieurs à la moyenne canadienne. Comme le ratio du revenu moyen d'un diplômé universitaire sur celui d'une personne sans grade universitaire était de 1,60 au Québec alors qu'il était de 1,47 au Canada en 2000, nous pouvons conclure que le taux de rendement des études universitaires au Québec est plus élevé que dans le reste du Canada³⁰.

Principe # 3 : Comme elle en retire des bénéfices directs et indirects, il est normal que la société contribue au coût de l'éducation de ses étudiants.

Selon un étude du MEQ, une scolarité plus élevée procure aussi un taux de rendement à la collectivité, et non seulement à l'étudiant. Selon cette étude, le taux de rendement fiscal pour la société québécoise d'une personne avec un

²⁶ Institut Économique de Montréal, *La hausse des droits de scolarité réduirait-elle l'accessibilité aux études universitaires?*, février 2004, Annexe, Tableau 3.

²⁷ Institut Économique de Montréal, *La hausse des droits de scolarité réduirait-elle l'accessibilité aux études universitaires?*, février 2004, Annexe, Tableau 2.

²⁸ le taux de rendement des études universitaires est calculé relativement au revenu à vie espéré d'une personne qui ne détient pas de diplôme universitaire

²⁹ Craig Alexander et Eric Lascelles, *Investing in a post-secondary education delivers a stellar rate of return*, TD Economics Topic Paper, 22 janvier 2004.

³⁰ Institut Économique de Montréal, *La hausse des droits de scolarité réduirait-elle l'accessibilité aux études universitaires?*, février 2004, Annexe, Tableau 3, calculs par la JCCM.

baccalauréat par rapport à une personne détenant seulement un diplôme d'études collégiales était de 10,5 % en 1995.³¹ Le taux de rendement fiscal pour la collectivité tient compte des rentrées fiscales additionnelles que l'État québécois peut espérer obtenir d'une personne plus instruite par rapport aux coûts publics additionnels défrayés pour cette instruction supplémentaire.

Principe # 4 : L'inflation est un phénomène qui affecte l'ensemble de notre économie, incluant nos universités. Il est donc normal que leur financement soit au minimum indexé en fonction de l'augmentation générale des prix à la consommation.

Le gel des frais de scolarité n'a aucune rationalité économique pour notre système universitaire autre que de l'appauvrir petit à petit. Pour l'étudiant, le gel des frais de scolarité peut représenter un avantage à court terme puisque cela signifie des frais de scolarité moins élevés. Cependant, à long terme, il en payera le prix parce que sa formation risque, globalement, d'être de moins bonne qualité, ce qui lui vaudra un revenu moins élevé une fois diplômé.

Pour la société québécoise, des salaires moins élevés pour les diplômés universitaires voudront dire moins de recettes fiscales. En conséquence, il y aura moins de services et programmes publics qui bénéficient aux membres moins nantis de notre société.

Principe # 5 : L'université est un lieu de développement du savoir et de promotion de la culture, et non un simple lieu de formation professionnelle.

L'université n'est pas qu'un intervenant dans l'économie du Québec, ayant pour rôle de former des travailleurs (avocats, médecins, administrateurs, ingénieurs, professeurs, etc.). Elle est également un lieu de développement du savoir et de promotion de la culture. Elle doit donc continuer à offrir des programmes qui ne sont pas nécessairement axés sur la préparation à l'entrée directe sur le marché du travail. Les étudiants qui choisissent ces programmes (souvent dits non professionnels) en bénéficient personnellement en plus d'en faire profiter la collectivité. La diversité du savoir et de la culture est une richesse que nous devons protéger et promouvoir.

³¹ Ministère de l'Éducation du Québec, *La rentabilité du diplôme, Bulletin statistique de l'éducation*, no. 8, février 1999.

Principe # 6 : Les universités québécoises doivent faire preuve d'une grande efficacité dans la gestion de leurs recettes.

Si les universités voient leur financement augmenter, elles doivent en revanche prendre tous les moyens possibles pour que les fonds qui leur sont attribués soient utilisés de façon efficace.

Le gouvernement du Québec et l'Assemblée nationale ont un rôle important à jouer dans la supervision et la vérification de la performance des universités québécoises dans ce domaine sans pour autant nuire à la capacité des universités d'innover et de se diversifier. Chaque université doit pouvoir décider de la meilleure utilisation de ses revenus afin de répondre à ses besoins spécifiques. Pour cette raison, la JCCM croit qu'il est important de maintenir en place les mécanismes actuels de reddition de compte, notamment les contrats de performance.

Malgré le rôle crucial des institutions publiques dans la supervision de nos universités, les meilleurs juges de l'efficacité de ces dernières demeurent les étudiants et le secteur privé. Les universités qui n'offrent pas un enseignement et une recherche de qualité attirent moins d'étudiants et obtiennent donc des revenus plus faibles. Celles-ci ont aussi plus de difficulté à convaincre le secteur privé de contribuer à leur financement grâce à des dons et legs.

4.3. Recommandations

Partant du constat que le secteur privé et les étudiants représentent les seules sources dont peut raisonnablement venir le manque à gagner auquel fait face le système universitaire tout en tenant compte des principes directeurs énumérés ci-haut, la JCCM propose les recommandations suivantes afin de résoudre le problème du financement de nos universités.

Recommandation # 1 : Augmentation graduelle des droits de scolarité, dès l'année scolaire 2004-2005, au niveau de la moyenne canadienne et indexation annuelle par la suite en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Ci-avant, nous avons constaté que si les frais de scolarité, payés par les étudiants québécois, étaient au niveau de la moyenne canadienne, le déficit auquel font présentement face les universités québécoises serait éliminé. (Évidemment, cela sous-entend que le gouvernement du Québec ne se serve pas de cette augmentation des droits de scolarité pour réduire sa propre contribution). L'indexation des droits de scolarité devrait par la suite éviter qu'un nouveau déficit se creuse pas avec le temps.

Une augmentation des frais de scolarité devrait réduire l'accessibilité aux études universitaires. Heureusement, les études démontrent que cela n'est pas le cas.

Par exemple, le gel des frais de scolarité au Québec n'a pas eu d'impact sur la fréquentation universitaire par rapport à celles des autres provinces où les droits de scolarité sont beaucoup plus élevés. Le taux de participation des 20-21 ans au Québec se situait à 20 % en 2000-2001 alors que l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse avaient des taux supérieurs à 25 % et ce, même si les droits de scolarité dans ses provinces étaient supérieurs de plusieurs milliers de dollars à ceux du Québec³². En effet, le taux de participation aux études universitaires augmente avec les droits de scolarité³³. Cette corrélation positive suggère que des frais de scolarité plus élevés engendrent une meilleure qualité du système universitaire qui en retour attire un plus grand nombre d'étudiants et ce, même si ceux-ci doivent encourir un endettement plus élevé.

En effet, pour l'année 2001-2002, l'endettement moyen d'un étudiant, ayant à sa charge un prêt à la fin de ses études de 1^{er} cycle, était d'environ 13 100 \$ au Québec comparativement à 22 000 \$ dans le reste du Canada³⁴. Cela veut dire que si un étudiant devait emprunter la totalité de l'augmentation des frais de scolarité au Québec (qui est estimée ci-avant à environ 2 200 \$ par année), son endettement total moyen augmenterait à 19 700 \$³⁵. Ce niveau demeurerait inférieur à la moyenne d'endettement dans le reste du Canada.

De plus, il est important de noter que ce n'est qu'une minorité des étudiants québécois qui ferait face à un tel endettement. Selon l'enquête sur les conditions de vie des étudiants universitaires québécois, le niveau d'endettement total moyen des bénéficiaires de l'aide financière aux études au Québec était de 9 657 \$ pour l'année 2001-2002 alors qu'il était de 2 959 \$ pour ceux qui n'avaient pas bénéficié de l'aide financière³⁶. Comme nous l'avons mentionné ci-avant, ces derniers représentent 60 % des étudiants universitaires et la majorité d'entre eux reçoit une contribution financière de leurs parents, lesquels avaient des revenus bruts moyens estimés à 95 797 \$ en 2001³⁷.

Par ailleurs, pour les étudiants venant de milieux moins fortunés, nous sommes d'avis que le programme de prêts et bourses du MEQ devra être ajusté de façon à ce qu'ils puissent continuer à poursuivre des études universitaires malgré la

³² Stéphane, Turcotte, *À propos du financement des universités et des droits de scolarité au Québec, Options politiques*, novembre 2003, pp. 73-77.

³³ Institut Économique de Montréal, *La hausse des droits de scolarité réduirait-elle l'accessibilité aux études universitaires?*, février 2004, Graphique 1.

³⁴ Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, « Document de consultation », 2003, Tableau 21.

³⁵ $2\,200 \$ \times 3 + 13\,100 \$ = 19\,700 \$$.

³⁶ Ministère de l'éducation du Québec, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, 2003, Tableau 1.19, p. 41. N.B. La différence entre les chiffres d'endettement moyen de l'Enquête et celles du Document de consultation de la Commission parlementaire est probablement due à des méthodologies statistiques différentes.

³⁷ Ministère de l'éducation du Québec, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, 2003, Tableau 7.7, p. 126.

hausse des frais de scolarité et ce, sans que leur endettement ne devienne excessif.

Recommandation # 2 : Ajustement proportionnel du programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec afin de continuer à assurer un financement à tous les étudiants qui n'auraient pas les moyens d'assumer une telle hausse des frais de scolarité. Cependant, l'endettement maximal devra continuer d'être limité par le Programme.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le programme de prêts et bourses du MEQ est le plus généreux au Canada et ce bien que les frais de scolarité au Québec soient présentement les plus faibles au pays. Il y a donc lieu de bâtir sur un tel succès. Il suffit de l'adapter en fonction de la hausse proposée des droits de scolarité afin que les étudiants moins fortunés puissent continuer à aller à l'université sans pour autant s'endetter de façon excessive. Cependant, cet ajustement ne devrait pas représenter une dépense additionnelle pour le gouvernement. Un régime de remboursement des prêts étudiants proportionnel au revenu devrait permettre cela.

Recommandation # 3 : Instaurer un régime de remboursement des prêts étudiants proportionnel au revenu pour le programme de prêts et bourses du Ministère de l'Éducation du Québec.

Dans un rapport publié en septembre 2000, le Comité d'experts sur les modalités de remboursement de la dette d'études recommandait au MEQ que l'instauration d'un système subventionné de remboursement proportionnel au revenu (RPR) soit prise en considération³⁸. La JCCM appui l'instauration d'un tel système, qu'elle croit plus équitable pour l'étudiant qui fait appel à l'aide financière aux études et plus profitable pour l'État. Ce système favorise l'accessibilité aux études universitaires.

Avec le régime de RPR, le remboursement tient mieux compte de la capacité de remboursement de l'étudiant que le système actuel où il n'y a que la durée de la période de remboursement (avec un maximum de dix ans) qui donne une certaine flexibilité à l'étudiant récemment diplômé. Par exemple, avec le RPR il serait plus facile pour les diplômés universitaires de se lancer en affaires étant donné qu'ils n'auraient plus l'obligation de rembourser un montant fixe annuel. L'entrepreneuriat est la base de l'économie québécoise et un système de RPR lui serait favorable.

Le calcul du remboursement du montant total de prêts obtenus du programme peut se faire de différentes façons. On peut demander au diplômé de payer un

³⁸ Comité d'experts sur les modalités de remboursement de la dette d'études. *Le remboursement des prêts pour études : essentiel à la pérennité de Programme de prêts et bourses*, septembre 2000.

pourcentage de son revenu brut. Par exemple, en Suède le fisc prélève 4 % du revenu brut annuel du diplômé aux fins de remboursement de sa dette. On peut aussi lui demander de payer un pourcentage sur la portion du revenu brut annuel qui dépasse un seuil de revenu minimum (par exemple, le revenu du seuil de pauvreté déterminé par Statistique Canada). Nous laissons le soin aux experts du MEQ de choisir la méthode de calcul du remboursement qui se veut la plus équitable sans mettre en péril la pérennité du programme de prêts et bourses.

Dans un régime de RPR, la période de remboursement n'est plus fixe. Elle dépend du niveau d'endettement, du taux d'intérêt, du seuil de revenu pour lequel le remboursement est exigé et du taux de remboursement (pourcentage du revenu admissible). Selon le Comité d'experts, la durée moyenne du remboursement d'un système de RPR serait de dix ans³⁹.

Avec un système de RPR, les établissements financiers n'ont plus de rôle à jouer en tant que bailleurs de fonds. C'est le gouvernement qui verse directement les fonds aux étudiants et collecte les remboursements une fois les études terminées. Le remboursement est géré par l'appareil fiscal du gouvernement. Ce système est donc plus rentable pour le gouvernement puisqu'il récupère des établissements financiers les intérêts payés sur les prêts étudiants émis. Cependant, il est important de noter que les intérêts payés sur les dettes d'études doivent continuer d'être déductibles d'impôts.

Le régime de RPR procure un autre avantage au gouvernement. Grâce à sa plus grande flexibilité de remboursement, il lui permet d'améliorer son taux de recouvrement des prêts. Des revenus d'intérêts et un meilleur recouvrement devraient être suffisants pour financer l'ajustement au Programme de prêts et bourses demandé à la Recommandation #2.

Un problème souvent associé au système de RPR est le remboursement de la dette d'études lorsque le diplômé quitte le territoire et n'est plus imposable dans celui-ci. Le gouvernement doit pouvoir s'assurer du remboursement de son prêt.

Une façon de résoudre ce problème serait de demander le remboursement complet du prêt lors du départ du Québec. Cependant, cela pourrait nuire à la mobilité internationale de nos diplômés. Comme une expérience internationale est une grande richesse, le Québec priverait ainsi son économie de l'expérience acquise outre-mer par les diplômés qui reviennent ensuite s'installer ici.

Une autre façon d'obtenir le remboursement des prêts étudiants, octroyés à des diplômés qui quittent le Québec, serait de leur faire rembourser un pourcentage quelconque de leur dette d'études. C'est la méthode préconisée par la Suède, où les diplômés qui vivent à l'extérieur du pays doivent rembourser 5 % de leur dette annuellement. Cependant, cette méthode de remboursement demeure inéquitable

³⁹ Comité d'experts sur les modalités de remboursement de la dette d'études. *Le remboursement des prêts pour études : essentiel à la pérennité de Programme de prêts et bourses*, septembre 2000, p. 27.

en comparaison avec celle offerte aux diplômés qui poursuivent leur carrière au Québec. Encore une fois, cela pourrait nuire à la possibilité pour nos diplômés d'acquérir une expérience internationale.

Une façon plus équitable d'obtenir le remboursement de la dette d'études contractée auprès du gouvernement du Québec serait, simplement, de demander au diplômé de rembourser un pourcentage du revenu brut à l'étranger. Cela pourrait se faire en demandant une copie de la déclaration d'impôt étrangère (avec traduction certifiée, en français ou en anglais, au besoin).

Bien sûr, le gouvernement du Québec devra être en mesure de suivre le mouvement de ces diplômés. Cela ne diffère guère de la situation actuelle puisque le gouvernement demeure présentement responsable de la dette d'études d'un étudiant dans le cas où l'établissement financier concerné n'obtient pas le remboursement de la dette de celui-ci parce qu'il a quitté la province ou le pays sans laisser de traces. En comparaison avec le système actuel, l'instauration d'un régime de RPR ne représente donc pas un risque supplémentaire de non remboursement chez les diplômés qui se trouvent à l'extérieur du Québec.

Par ailleurs, le gouvernement est normalement en mesure de retrouver le diplômé en défaut de paiement en communiquant avec ses parents ou avec d'autres membres de sa famille. De plus, chaque personne qui quitte le Québec doit en aviser la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Elle doit aussi produire une déclaration d'impôt provincial pour la période où elle fut résidente au Québec. Le gouvernement dispose donc, déjà, de moyens qui lui permettent de continuer à recevoir le remboursement de prêts émis à des diplômés qui se trouvent à l'étranger pour une période plus ou moins longue.

Il est important de noter que le système de RPR ne devrait pas empêcher le diplômé de rembourser le montant total de sa dette d'études à tout moment. Il ne doit pas non plus l'empêcher d'emprunter d'un établissement financier s'il le désire.

Recommandation # 4 : Le gouvernement du Québec doit inciter les universités québécoises à lever davantage de fonds auprès du secteur privé.

Nous avons mentionné ci-avant que le secteur privé avait aussi son rôle à jouer dans le financement du système universitaire québécois. A travers les impôts qu'il paye et les salaires qu'il verse, il contribue déjà au financement du système. Cependant, il doit faire plus puisqu'il profite directement d'une meilleure qualité de l'enseignement et de la recherche universitaire au Québec.

En termes de dons et legs, le secteur privé québécois contribue actuellement 3,5 % des recettes de nos universités, comparativement à 7,7 % pour le secteur privé ontarien. Il y a donc place à l'amélioration. Cependant, comme nous l'avons déjà indiqué, la générosité du secteur privé envers les universités ne vient pas

sans efforts de la part de ces dernières. Elles doivent s'organiser pour convaincre leurs diplômés, les entreprises et les fondations de les inclure dans leur philanthropie.

Plus souvent qu'autrement, une portion importante des fonds recueillis lors des campagnes de financement des universités sert à créer ou enrichir les fonds de dotation, dont les revenus de placement fournissent des recettes supplémentaires aux universités, année après année.

Les universités québécoises ont donc intérêt à solliciter des fonds auprès du secteur privé. Après tout, si elle ne le font pas, elles sont les premières à en souffrir les conséquences. Elles deviennent relativement moins compétitives et ont donc plus de difficultés à attirer les étudiants ce qui veut dire aussi moins de revenus. C'est pour cette raison que la plupart des universités québécoises ont déjà mis en place des structures de levée de fonds auprès du secteur privé.

Cependant, afin de favoriser un meilleur effort de levée de fonds auprès du secteur privé, le gouvernement du Québec devrait envisager de faire correspondre une partie de sa subvention de fonctionnement aux universités au financement obtenu du secteur privé.

V. CONCLUSION

La Jeune Chambre de commerce de Montréal est d'avis que si ses recommandations sont mises en œuvre par le gouvernement du Québec, le système universitaire québécois effacera son recul par rapport aux systèmes universitaires du reste du Canada.

De cette façon, il sera en mesure d'offrir un enseignement et de la recherche de la plus haute qualité et ainsi de fournir à l'économie québécoise les outils dont elle a besoin pour demeurer compétitive et lui permettre de croître et, ainsi, d'offrir aux québécois et québécoises la qualité de vie à laquelle ils ont droit.

Le financement de nos universités concerne tous et chacun d'entre nous et nous devons y contribuer non seulement à la mesure de nos moyens, mais aussi à la mesure des bénéfices que nous en retirons comme collectivité.